



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 89 de l'ordre du jour

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine

Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M^{me} Tetyana Pokhval'ona (Ukraine)

I. Introduction

1. La question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 62/21 du 5 décembre 2007.
2. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2^e séance, le 5 octobre 2009, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 86 à 103. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 8^e séance, du 5 au 9 et le 12 octobre (voir A/C.1/64/PV.2 à 8). La Commission a également consacré 10 séances du 13 au 16 et du 19 au 23 octobre à un échange de vues avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut niveau, à des tables rondes avec des experts indépendants et à l'examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées lors de sessions antérieures (voir A/C.1/64/PV.9 à 18). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 9^e à la 18^e séance, du 13 au 16 et du 19 au 23 octobre (voir A/C.1/64/PV.9 à 18). Les décisions sur tous les projets de résolution ont été prises de la 19^e à la 23^e séance, du 27 au 30 octobre et le 2 novembre (voir A/C.1/64/PV.19 à 23).
4. Pour l'examen de la question, la Commission n'était saisie d'aucun document.



II. Examen du projet de décision A/C.1/64/L.2

5. Le 1^{er} octobre, le Canada a présenté un projet de décision intitulé « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine » (A/C.1/64/L.2).

6. À sa 20^e séance, le 28 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/64/L.2 sans le mettre aux voix (voir par.7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 62/21, adoptée à l'unanimité le 5 décembre 2007, décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ».
